

LE NOUVEAU REGIME FRAIS DE SANTE

COMPARATIF

a) Les actes courants

	Garanties 2018 HUMANIS	Garanties 2019 ANIPS	Surcomplémentaire
Frais médicaux courants (y compris Assurance Maternité)			
Consultations et visites généralistes			
- Médecin adhérent à l'Optam	125 % BR	300 % BR *	
- Médecin non adhérent à l'Optam	105 % BR	200 % BR *	200 % BR
Consultations et visites spécialistes			
- Médecin adhérent à l'Optam	200 % BR	300 % BR *	
- Médecin non adhérent à l'Optam	180 % BR	200 % BR *	200 % BR
Actes de spécialité			
- Médecin adhérent à l'Optam	125 % BR	300 % BR *	
- Médecin non adhérent à l'Optam	105 % BR	200 % BR *	200 % BR
Actes de radiologie			
- Médecin adhérent à l'Optam	125 % BR	300 % BR *	
- Médecin non adhérent à l'Optam	105 % BR	200 % BR *	200 % BR
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes...)	100 % BR	200 % BR	
Analyses médicales	100 % BR	100 % BR	
Transport des malades remboursé par la SS	100 % BR	100 % BR	

	Garanties 2018 HUMANIS	Garanties 2019 ANIPS
Médecine douce (ostéopathe, acupuncture, chiropracteur, ergothérapeute, étio-pathe, homéopathe, méthode mezieres, microkinesithérapeute, pédicure, podologue, psychologue, psychomotricien, psychothérapeute, réflexologue, sophrologue) Nutritionniste, diététicien	160 € par an et par bénéficiaire 60 € par an et par bénéficiaire	220 € au total 50 € par séance (maximum de 5 par an et par bénéficiaire) Total de 250 €
Pharmacie		
Pharmacie	100 % BR	100 % BR
Pharmacie prescrite non remboursée	Néant	50 € par an et par bénéficiaire
Vaccins non remboursés prescrits	100 % FR	100 % FR
Actes de prévention		
L'ensemble des actes de prévention est pris en charge au titre du contrat, dans les limites des garanties concernées avec au minimum le ticket modérateur.		

b) L'hospitalisation et la maternité

	Garanties 2018 HUMANIS	Garanties 2019 ANIPS	Surcomplémentaire
Hospitalisation y compris Maternité			
Honoraires			
- Médecin adhérent à l'Optam	300 % BR	300 % BR	
- Médecin non adhérent à l'Optam	200 % BR	200 % BR	300 % BR
Frais de séjour			
- En secteur conventionné	300 % BR	300 % BR	
- En secteur non conventionné*	90 % FR (mini 100 % de la BR et maxi 300 % de la BR)	90 % FR (mini 100 % TA et maxi 300 % TA)	
Forfait journalier	100 % FR	100 % FR	
Chambre particulière	2,5 % PMSS par jour 82,78 €	90 € par jour	
Frais d'accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	38,11 € par jour	41 € par jour	
Maternité et adoption			
Maternité - Adoption			
Allocation de naissance ou d'adoption, doublée en cas de naissance ou d'adoption multiple	20 % PMSS 662,20 €	Supprimée	

c) Les garanties Optique

	Garanties 2018 HUMANIS		Garanties 2019 ANIPS
Frais d'optique			
Limitation à un équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans ou par an en cas d'évolution de la prescription de l'ophtalmologiste ou pour les enfants mineurs			
Optique Adulte			
Monture	120 €		150 €
Verre			Réseau Itelis
- Simple (1)	60 €		
- Complexe (1)	160 €		
- Très complexe (1)	265 €		
Optique Enfant			
Monture	120 €		120 € * (enfant de - de 16 ans)
Verre			Réseau Itelis*
- Simple (1)	165 €		
- Complexe (1)	300 €		
- Très complexe (1)	300 €		
Lentilles			
- Remboursées par la Sécurité sociale, produits pour lentilles	10 % PMSS par an et par bénéficiaire - Minimum	331,10 €	200 € * par an et par bénéficiaire lentilles simples
- Non remboursées par la Sécurité sociale (y compris jetables) produits pour lentilles	100 % BR pour les lentilles remboursées par la SS		
Chirurgie réfractive de l'œil (toute chirurgie des yeux)	18 % PMSS par œil	595,98 €	600 € par œil

GRILLE OPTIQUE

Classe	Défaut visuel		Dans le réseau		Hors réseau	
	Myopie ou Hypermétropie (en dioptries)	Astigmatisme (en dioptries)	Verre simple foyer	Verre progressif	Verre simple foyer	Verre progressif
Classe 1	De 0 à 2	≤ 2	Frais réels*		60 €	160 €
Classe 2	De 0 à 2 De 2,25 à 4	De 2,25 à 4 ≤ 2	Frais réels*		65 €	180 €
Classe 3	De 2,25 à 4 De 4,25 à 6	De 2,25 à 4 ≤ 4	Frais réels*		70 €	200 €
Classe 4	De 6,25 à 8 De 0 à 8	≤ 4 $\geq 4,25$	Frais réels*		110 €	220 €
Classe 5	$\geq 8,25$	Tous cylindres	Frais réels*		140 €	240 €

■ GARANTIES OPTIQUES

Prestations venant y compris celles versées par la Sécurité sociale, en complément de la base, et dans la limite des frais engagés.

d) Les garanties Dentaire

	Garanties 2018 HUMANIS	Garanties 2019 ANIPS
Frais dentaires		
Prestations remboursées par la SS		
Soins dentaires	120 % BR	120 % BR
Inlays / Onlays	120 % BR	300 % BR
Prothèses dentaires		
- Sur incisives, canines, prémolaires	400 % BR	500 % BR
- Sur molaires	400 % BR	400 % BR
Bridge 3 éléments (pose d'une prothèse plurale comportant 2 piliers + 1 élément intermédiaire)	400 % BR	450 % BR
Intermédiaire de bridge supplémentaire	400 % BR	450 % BR
Appareil a movable	400 % BR	450 % BR
Autres prothèses	400 % BR	450 % BR
Orthodontie	325 % BR	350 % BR
Parodontologie	120 % BR	120 % BR

	Garanties 2018 HUMANIS		Garanties 2019 ANIPS
Prestations non remboursées par la SS			
Prothèses dentaires			
- Prothèse / Pilier de bridge sur dent saine	Néant ?		301 € par acte
- Prothèses dentaires provisoires	301 € par acte		80 € par acte
Réparations sauf d'ordre esthétique	301 € par acte		301 € par acte
Implantologie			
(pose de l'implant racine + phase préparatoire / Faux moignon implantaire)	6 % PMSS par implant (maximum de 2 par an et par bénéficiaire)	198,66 €	350 € par implant (maximum de 2 par an et par bénéficiaire)
	4 % PMSS par pilier implantaire (maximum de 2 par an et par bénéficiaire)	132,44 €	
Orthodontie	250 % BR	484,00 €	500 € par semestre

e) Garanties Diverses

	Garanties 2018 HUMANIS	Garanties 2019 ANIPS
Prévention et autres soins		
Cures thermales acceptées par la SS honoraires et soins	100 % BR	100 % BR
Cures thermales acceptées par la SS hébergement	140 % BR	140 % BR
Ostéodensitométrie non remboursée par la SS	60,98 € par an et par bénéficiaire	60,98 € par an et par bénéficiaire
Assistance de base santé Humanis	Incluse	Incluse
Protection juridique + plateforme	Incluse	En fonction de l'assureur
Tiers-payant Santé et Optique	Incluse	Incluse

AUDITION

	Garanties 2018 HUMANIS		Garanties 2019 ANIPS
Autres prothèses			
Piles pour prothèses auditives non remboursées par la SS	4 % PMSS par an et par bénéficiaire	132,44 €	135 € par an et par bénéficiaire
Prothèses auditives, piles et entretien de la prothèse remboursée par la SS	335 % BR		335 % BR
Petit appareillage	140 % BR		140 % BR
Gros appareillage	210 % BR		210 % BR
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	18 €		18 €